

ATTESTATION DE VÉRIFICATION DU SYSTÈME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VÉHICULE

Atelier agréé activité chronotachygraphes : CONTITRADE F GAP

53009A

Adresse : 74 avenue d'Embrun 05000 GAP (04.92.52.51.39)

Je soussigné(e), **ALESSANDRO Vincenzo**, technicien(ne) ayant réalisé le contrôle (lors de l'intervention 3618),

atteste que le système de limitation ou le limiteur de vitesse du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limiteur : 90 km/h

CAS PARTICULIER : dans la mesure où la carte grise de votre véhicule indique un poids inférieur à 3.5 t (F1 - F2 - ancien PTAC ou Poids Total en Charge), la vitesse a été programmée à 130 km/h. Lorsque vous roulez avec une remorque attelée et que le poids de l'ensemble dépasse 3.5t (F3 - ancien PTRAC Poids Total Roulant Autorisé - sur la carte grise) vous ne devez pas excéder la vitesse de 90 km/h.

CLIENT FACTURE - UTILISATEUR DU VEHICULE

VEHICULE

- Client facturé :

- Marque : MAN

- Utilisateur :

- Catégorie : N3G

- Numéro de série (VIN) : WMA22SZZ3JM786759

- Immatriculation (VRN) : EW-036-XH

- Kilométrage au départ de l'atelier : 253290.9 km

La présente attestation est valable jusqu'au : 04-02-2026

Fait le : 05-02-2025

Signature du technicien :

à : GAP